

Introduction à l'ancien français

GENEVIÈVE HASENOHR ■ GUY RAYNAUD DE LAGE

Introduction à l'ancien français

3^e édition entièrement revue par G. HASENOHR
avec la collaboration de M.-M. HUCHET

ARMAND COLIN

*La présente édition a été réalisée
avec la collaboration de Marie-Madeleine HUCHET,
maître de conférences en langue et littérature médiévales
à l'Université de Paris-Est Créteil.*

Illustration de couverture : Saint Louis 1214 – 1270 (Louis IX 1226 - 1270) tenant la Sainte-Chapelle.
Lettrine initiale (N) de la Vie de saint Louis reproduite dans l'exemplaire de dédicace au roi Philippe le Hardi
(Philippe III 1270 - 1285) de la plus ancienne version des Grandes Chroniques de France,
à laquelle est attachée le nom du moine Primat. Paris, Bibl. Sainte-Geneviève 782, fol. 327
(confectionné à l'abbaye de Saint-Denis dans les années 1274 – 1285). © AKG-Images

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
	

© Armand Colin, 2019

Armand Colin est une marque de
Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.armand-colin.com

ISBN 978-2-200-62450-7

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^e et 3^e a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Préface

Destiné à prendre la suite de *l'Introduction à l'ancien français* de G. Raynaud de Lage, qui a guidé les premières lectures de générations d'étudiants, ce manuel, comme elle, s'adresse aux débutants (littéraires, historiens, amateurs...) qui abordent l'ancienne langue sans avoir reçu de formation particulière. Comme elle, il se veut avant tout une initiation pratique. Il s'efforce de donner la description la plus claire possible de l'ancien français « classique », celui des années 1150-1300, en faisant leur part aux caractéristiques régionales, et en mettant l'accent sur les différences qui séparent l'usage des contemporains de Philippe Auguste ou de Saint Louis de notre usage actuel. On a donc veillé à utiliser une terminologie grammaticale simple et à illustrer chaque trait de langue par un choix d'exemples (traduits ou commentés) abondant et varié, propre à familiariser peu à peu le lecteur avec les formes et les mécanismes spécifiques de la langue des XII^e-XIII^e siècles.

Nos anciens textes ne manquent ni de beauté ni d'intérêt ; mais ils sont d'un accès difficile aux lecteurs modernes, mal préparés à identifier les formes et à saisir la structure de la phrase. On souhaiterait que cette initiation rende leurs efforts plus fructueux et leur donne le goût de pousser la découverte plus avant.

La première édition en remonte à 1990 ; une seconde édition, parue en 1993, a corrigé les coquilles et les inexactitudes ponctuelles que des collègues, et tout particulièrement Mme May Plouzeau, avaient bien voulu relever. Trente ans plus tard, une mise à jour et une révision de fond attentives s'imposaient pour que le livre continue à remplir son office. J'espère que, sous sa nouvelle forme, il rendra les mêmes services aux lecteurs novices et aux amateurs que jadis le « Petit Raynaud de Lage » – puisque tel est le titre familier sous lequel la version initiale du manuel circulait au sein de la communauté estudiantine il y a près d'un demi-siècle déjà.

Les livres, manuels, grammaires et histoires de la langue ne manquent pas qui pourront aider le lecteur soucieux d'affiner son approche des textes. Parmi les plus éclairants on retiendra :

- G. Moignet, *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 1976.
- G. Zink, *Morphologie du français médiéval* (1989), Paris, PUF, 2014.
- L. Foulet, *Petite syntaxe de l'ancien français*, Paris, Champion, 1930³.
- Ph. Ménard, *Syntaxe de l'ancien français* (1988), Bordeaux, Bière, 2000.

Plus ardu, et avec une orientation autant linguistique que grammaticale :

– Cl. Buridant, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES, 2000.

Introduction commentée à la littérature en même temps qu'à la langue médiévale à partir de textes, avec une très utile orientation bibliographique critique :

– Fr. Duval, *Le français médiéval*, Turnhout, Brepols, 2010.

Et un excellent dictionnaire :

– T. Matsumura, *Dictionnaire du français médiéval*, Paris, Les Belles Lettres, 2015.

Pour terminer, précisons que l'alphabet phonétique dont il est fait usage à l'occasion est l'alphabet phonétique international (API). On a joint à l'index détaillé qui clôt le manuel un petit glossaire des termes techniques de base (grammaticaux et linguistiques).

Geneviève Hasenohr

INTRODUCTION

La langue et la tradition des textes

La formation d'une langue littéraire

1. L'ancien français que décrit ce livre est la langue littéraire des XII^e et XIII^e siècles telle qu'on la lit dans les recueils manuscrits qui nous ont conservé les compositions de l'époque : chansons de geste, chroniques, chansons et rondeaux lyriques, fabliaux, lais et romans, enseignements moraux et religieux, premières pièces de théâtre ; les premiers livres imprimés en langue d'oïl ne sont pas antérieurs aux années 1480. Une seconde facette de l'écrit précieuse pour l'étude des langues anciennes, celle de la pratique documentaire et administrative (chartes, actes publics divers), n'a pas laissé de témoins vernaculaires en quantité appréciable avant le dernier tiers du XIII^e siècle. La langue parlée, même soutenue, des contemporains de Louis VII (1137-1180), Philippe-Auguste (1180-1223) ou Saint Louis (1226-1270), elle, nous échappe : la reconstruction littéraire qu'en suggèrent accidentellement les dialogues des fabliaux et de certaines mises en scène théâtrales, utile pour d'autres périodes, n'est ici d'aucun secours. Pire, elle risque de donner de la réalité une image fallacieuse, en ce sens qu'elle en édulcore une composante essentielle, la dimension dialectale.

2. Il ne faudrait pas, en effet, se représenter la France des années 1100-1300 comme la France actuelle, où la langue véhiculaire et les langues de spécialité, sinon le parler familier et les argots, sont les mêmes d'Arras à Marseille comme de Strasbourg à Brest : quiconque a acquis la compétence du français standard à l'école ou par les médias sera compris et comprendra ses interlocuteurs en tout point du territoire national. À l'époque qui nous intéresse, la langue d'oïl - l'ancêtre du français moderne - régnait uniquement sur la moitié Nord de l'hexagone (Bretagne, Flandre, Alsace et partie de la Lorraine exclues), tandis que la moitié Sud était le domaine de la langue d'oc (Catalogne et Pays Basque exclus) et que dans le Centre-Est, tout autour de Lyon et dans les Alpes, s'étendait le francoprovençal. Qui plus est, ces trois grands groupes linguistiques romans étaient loin d'être unifiés. La diversité

était la règle : les Picards ne parlaient pas comme les Normands, qui eux-mêmes se distinguaient facilement des Lorrains ou des Angevins, lesquels ne pouvaient être confondus avec leurs cousins orléanais ou berrichons ; et ainsi de suite. Et au sein de chaque grande aire dialectale régionale, identifiable à un ensemble de traits récurrents spécifiques, se répétait le même phénomène d'éclatement - le picard d'Arras n'était pas celui d'Amiens qui n'était pas celui de Valenciennes etc. -, à l'image de ce que l'on pouvait encore constater il y a moins d'un siècle dans le Midi, quand les patois étaient toujours d'usage courant et que, sans entraver l'intercompréhension, les différences pouvaient être sensibles d'un bourg à l'autre. Ajoutons que les frontières entre les trois langues romanes de l'hexagone n'étaient pas linéaires et qu'elles se sont déplacées au fil de l'évolution politique qui a vu l'extension du pouvoir royal et de l'administration capétienne : les parlers de régions limitrophes entre terres d'oïl et terres d'oc, à l'instar de l'Aunis et de la Saintonge, au début du XII^e siècle encore de type occitan, apparaissent au XIII^e comme le produit d'un métissage dans lequel l'empreinte de la langue d'oïl ne cesse de croître, sans effacer complètement le fonds occitan. En revanche, dans un pays rural, pays de villages et de bourgs, le métissage linguistique tel que nous le vivons aujourd'hui dans les grandes agglomérations, était inconnu, le contact avec des langues exogènes étant quasi inexistant. Non que les écoles cathédrales au XII^e siècle, les universités au XIII^e, les foires de Champagne ou les villes drapières de Flandre n'aient attiré nombre d'étrangers, mais la langue véhiculaire de l'activité intellectuelle, de l'enseignement, de l'Église, des autorités civiles mêmes, était le latin et les échanges commerciaux n'ont pas besoin d'un outil linguistique sophistiqué. C'est uniquement dans les régions où de tout temps la proximité géographique les a rendus moins superficiels que ces contacts ont laissé quelques traces (emprunts lexicaux au flamand ou à l'anglais pour désigner les *realia* et les institutions dans les parlers du Nord, par ex.).

3. La langue écrite de cette époque, elle – la seule que nous puissions tenter de saisir – offre un paysage très différent. Passés les tout premiers siècles dont ne nous restent que des épaves d'origine monastique (IX^e-XI^e siècles), c'est en Angleterre dans la seconde moitié du XII^e siècle que, pour des raisons culturelles, la littérature d'expression française commença à être couchée par écrit, tant dans les monastères que dans les cours seigneuriales, étant bien entendu que la diffusion orale resta la norme. Le mouvement prit son essor à la fin du siècle dans les territoires soumis à la couronne anglaise de part et d'autre de la Manche, soit, sur le continent, tout l'Ouest et le Sud-Ouest où oc et oïl entraient en contact. L'impulsion donnée, il alla sans cesse s'amplifiant, mais l'épicentre se déplaça : passées les premières années du XIII^e siècle, les foyers de production de manuscrits vernaculaires les plus actifs sont d'une part les centres urbains prospères du

Nord (Arras notamment) et d'autre part, écrasant tout à partir des années 1230-1250, Paris, devenue dans l'intervalle la capitale politique du royaume, la plus grande ville d'Europe et, par le rayonnement international de sa toute nouvelle université, la « lumière de la chrétienté ».

4. Or ce qui frappe à la lecture des manuscrits, ce n'est pas, comme on pourrait s'y attendre à l'évocation de la diversité des dialectes parlés, l'hétérogénéité de la langue que ceux-ci donnent à lire, mais plutôt l'homogénéité du fonds commun. Deux rappels seront utiles pour mieux comprendre les choses.

En premier lieu, la langue de toute copie médiévale – ce que nous lisons maintenant dans les manuscrits – ne reflète jamais telle quelle la langue primitive de l'œuvre (et encore moins directement le parler de l'auteur) pas plus qu'elle ne donne une image fidèle de la langue de ses copistes successifs ; elle est le résultat d'un compromis instable entre des systèmes linguistiques (diasystème) qui peuvent être très proches comme très éloignés les uns des autres, que ce soit dans le temps ou dans l'espace. Au critique moderne de s'efforcer de déterminer ce qui revient à chacun, sachant que la majorité des textes littéraires du XII^e siècle qui nous ont été transmis l'ont été dans des copies de cinquante à deux cents ans postérieures à leur original (voir § 8).

En second lieu, dans la France du Nord comme auparavant dans la France méridionale, le rôle déterminant dans la transmission de l'écrit littéraire au XII^e siècle a été joué par l'aristocratie laïque : sans commanditaires ni mécènes il n'y aurait eu ni « romanceurs » ni copistes pour les faire connaître. La présence à la cour d'Angleterre, de Champagne, d'Artois, de Blois, autour du roi de France (quand bien même celui-ci ne se sentait pas concerné par ces questions) et en bien d'autres lieux plus modestes sans doute, de seigneurs et plus souvent encore de dames capables de lire et avides d'accéder à des savoirs et des plaisirs littéraires dont ils se sentaient exclus par leur ignorance du latin, alors que, de l'avis même des clercs, la langue d'oïl ne demandait qu'à les leur prodiguer, a été décisive. Or, à en croire les anecdotes relatées par les contemporains, partie au moins de cette élite du XII^e siècle avait la conscience linguistique que coexistaient alors dans la pratique orale un « bon » français, à cultiver, et des usages à proscrire.

De fait, le souci de mettre en place un « bon usage », régional ou national (royaume) supra-dialectal à l'intention d'une élite aristocratique francophone, puis de s'y conformer, est manifeste dès l'apparition des premières copies professionnelles. Ainsi, il est difficile de déduire de la langue d'un texte transcrit au XII^e siècle dans la mouvance Plantagenêt (Henri II 1154-1189, Richard Cœur de Lion 1189-1199) l'origine géographique de son auteur ou de son copiste : tous, insulaires et continentaux divers des années 1100-1200, pratiquent à l'écrit le même français (ce ne sera plus le cas ensuite,

lorsque le français d'Angleterre évoluera en vase clos) – une *koinè* littéraire incluant un certain nombre de particularités, toujours les mêmes, caractéristiques des parlers de l'Ouest. La même préoccupation de lissage linguistique se fait jour, vivace, avec un léger décalage chronologique, dans l'entourage des cours princières de la mouvance capétienne, sur la base des parlers centraux du royaume cette fois (entendez : situés à l'est des terres Plantagenêt, dont aucun trait linguistique caractéristique n'est intégré dans la nouvelle *koinè* en gestation) : arrivée à son terme, elle donnera naissance au milieu du XIII^e siècle, à Paris, à ce que des linguistes appellent depuis le XIX^e siècle le *francien*, c'est à dire une langue d'oïl écrite standardisée, débarrassée des graphies et manières de dire le plus fortement ressenties comme des particularités clivantes par le public cultivé gravitant autour de la cour royale et des bureaux de la chancellerie. Autrement dit et pour schématiser, l'ancêtre direct de notre français littéraire.

5. Les philologues s'interrogent encore sur les modalités de la genèse du francien. Entre autres, le rôle que joua le dialecte d'Ile-de-France dans l'émergence de cette *koinè* promise à un avenir glorieux fait toujours débat : composante parmi d'autres pour certains, base de tout pour les uns, chimère pour les autres. Mais on aimerait aussi savoir qui furent les arbitres du « bon usage », dans un environnement langagier curial naturellement composite, et comment les clercs, eux-mêmes auteurs et pour longtemps encore seuls copistes, intervinrent dans le processus, eux dont la langue de culture (le latin) réglée par une *grammatica* ancestrale qui faisait défaut aux parlers nouveaux, était un modèle de stabilité et d'universalité. Si ces questions originelles restent en suspens, il est aisé en revanche de suivre le développement et la progression de la réalité linguistique. Auréolé du prestige politique et culturel qui entourait le roi et la cour, porté à l'occasion par les écrits de l'administration centrale, le francien remplacera progressivement, dans les siècles suivants, les *scriptæ* régionales. À la fin du XIII^e siècle, le processus n'en est encore qu'à ses débuts et très rares sont les copies dont un ensemble de traits dialectaux plus ou moins cohérents (graphie, morphologie, lexique) ne révèle pas la province d'origine d'un des acteurs, copiste ou auteur. Les textes produits dans les provinces francophones situées hors du royaume, et souvent en contact avec des parlers non romans, resteront plus longtemps marqués d'une forte empreinte dialectale (lorrain, comtois, wallon) ; de même, la production des puissantes villes de bourgeoisie du Nord (Flandre, Artois), jalouses d'affirmer leur personnalité culturelle. Mais même hors de ces contextes spécifiques, le succès du francien ne se fit pas d'un coup ; il lui fallut en particulier, à ses débuts, prendre le dessus sur une *scripta* picarde édulcorée qui, à en juger par le rayonnement qu'elle connut un peu partout pendant tout le XIII^e siècle – contrecoup de la vitalité de la vie littéraire des

provinces du Nord dans ces années –, aurait aussi bien pu devenir la norme française.

La notation de la langue

6. En dépit du conservatisme propre à toute langue littéraire, entre XI^e et XIII^e siècle la langue d'oïl a évolué. L'évolution est plus aisément cernable dans le domaine de la phonétique ; les graphies la traduisent avec plus ou moins de fidélité, au terme d'un décalage chronologique plus ou moins long. Elles sont tantôt archaïsantes, reflets d'un état passé, tantôt adaptées à la réalité phonétique du moment, si bien qu'une même copie présente fréquemment plusieurs formes concurrentes pour noter le même mot. Bien qu'il y eût déjà des traditions graphiques perceptibles, rares sont les copistes qui demeurent cohérents dans leur choix de bout en bout. Ainsi, dans le manuscrit du *Tristan* de Bérout, on lit indifféremment *assez*, *asez*, *assés* ; *dedanz*, *dedenz* ; *loin*, *luin*, *luien* ; *mais*, *maiss*, *mes* ; *neveu*, *nevo* ; *set*, *soit* (« il sait ») ; et dans celui d'*Aucassin et Nicolette* : *donjon*, *dongon* ; *deul*, *dol*, *duel* (« deuil ») ; *guerre*, *gerre*, *gere* ; *cuit*, *quit*, *quid* (ind.pr.1 du vb *cuidier* « croire »). Il s'agit bien, dans tous ces ex., de représenter les mêmes mots et les mêmes sons contemporains. Mais parfois le copiste conserve de son modèle plus ancien des notations correspondant à une prononciation révolue au moment où lui-même prend la plume. Ainsi des diphtongues *ai* dans *Tristan* (l'explication du *oi* de *set* met en jeu un phénomène d'interférence plus complexe) ou *ue*, *eu* dans *Aucassin*, dorénavant réduites à un son simple, respectivement [ɛ] et [œ]. On observe en particulier beaucoup de flottements dans la transcription du [o], plus ou moins fermé selon les régions, et noté *o*, *ou*, *u* (graphie surtout anglo-normande) : *doner*, *duner*. De même, la vocalisation du [l] n'est pas toujours notée et sous l'influence de l'abréviation courante *mlt*, les scribes ont souvent maintenu des graphies comme *molt* [mout]. La pratique n'épargne pas la morphologie verbale, particulièrement exubérante (le subj. pr.3 de *doner* apparaît dans *Tristan* sous les formes *donst*, *doinst*, *donge*), et, à un moindre degré, la morphologie pronominale.

Les graphies adoptées dans ce manuel, lorsqu'il ne s'agit pas d'emprunts directs aux textes, sont celles qui apparaissent comme les plus fréquentes dans la *scripta* littéraire du milieu du XIII^e siècle : *o* pour [u], *e* pour *ai* [ai] étymologique, diphtongue *oi*, vocalisation du [l], *-z* final [ts], absence de consonnes géminées, etc.

7. Dans les éditions imprimées des textes médiévaux, l'usage du tréma et de l'accent est le fait des éditeurs modernes ; quant à la ponctuation (et, plus largement, la séquenciation de la chaîne graphique), elle ne reproduit pas

non plus l'usage médiéval, lequel ne correspond pas à nos habitudes de lecture et, dans les manuscrits vernaculaires, est dénué d'esprit de système.

8. Nous n'avons conservé aucun exemplaire original d'une œuvre littéraire française antérieure aux xiv^e - xv^e siècles. La notion d'original n'a pas grand sens d'ailleurs pour tout un pan de la littérature de la période qui nous intéresse, pour laquelle la notation écrite est un phénomène marginal (épopées, lyrisme). Elle serait plus pertinente, linguistiquement parlant, s'agissant des romans et des enseignements didactiques de tout ordre composés en vue d'une diffusion à la fois orale (publique) et écrite (privée). Mais, à supposer que l'auteur n'ait pas lui-même mis en circulation plusieurs états de son texte, le copiste chargé de livrer la version initiale aura pu la modifier, si elle ne correspondait pas à ses propres habitudes linguistiques, ou tout au moins l'habiller de ses propres graphies. Ses confrères à leur tour l'auront recopiée avec plus ou moins de fidélité, conservant des formes qu'ils connaissaient, même si elles différaient quelque peu de celles qu'ils auraient employées spontanément, ou au contraire leur substituant des formes nouvelles. C'est ainsi que les copies anciennes de *La chastelaine de Vergi* se trouvent émaillées de traits lorrains, champenois ou picards, ou encore que des versions picardisées du *Roman de la Rose* ont circulé à l'intention du public du Nord de la France. On pourrait en dire autant des romans de Chrétien de Troyes ou des lais de Marie de France, comme de bien d'autres.

Ces observations succinctes n'ont d'autre but que de mettre en garde les étudiants contre l'anachronisme (le seul péché sans rémission, disait Marc Bloch) : on ne peut pas traiter les textes médiévaux comme des textes modernes. Il faut tenir compte des conditions de transmission des œuvres et de la pratique des copistes, de leur propension à projeter sur leurs modèles leurs propres habitudes langagières, en tirant librement parti des ressources foisonnantes d'une langue dont les usages n'étaient encore ni pleinement unifiés ni strictement codifiés.

Aperçu sur la prononciation

9. Connaître les principaux traits de prononciation de l'écrit est indispensable si on ne veut pas se faire une représentation radicalement fautive de la langue des xii^e - $xiii^e$ siècles, qui était essentiellement une langue parlée. Pour qui s'en tient aux grandes lignes, l'entreprise semble assez aisée. En effet, l'ancien français est beaucoup plus raisonnablement noté que ne l'est le français moderne. En principe, dans les manuscrits du xii^e siècle, à chaque phonème correspond une lettre et vice versa ; toutes les lettres se prononcent donc (voir cependant § 11.2). Ce n'est déjà plus entièrement vrai dans les manuscrits du $xiii^e$, où l'on rencontre déjà des notations archaïsantes

(cf. § 6). Mais elles ne sont rien au regard de la manie étymologisante des siècles suivants et des aberrations accumulées par notre orthographe.

10. Voyelles et diphtongues : *e* atone n'est jamais muet et s'entend comme aujourd'hui encore dans le Midi [ə], sauf naturellement en cas d'éliision. Les éditeurs modernes emploient l'accent aigu pour distinguer *e* tonique de *e* atone, lorsque ceux-ci se trouvent en finale absolue (*porté* ≠ *porte*), ou en finale devant *-s* (*celés* ≠ *celes*). Dans les monosyllabes, toutefois, certains y recourent uniquement quand *e* tonique est en finale absolue (*lé* « large » ≠ *le*), et, dans le cas d'une finale en *-es*, pour éviter une confusion (*nés*, « nez » ≠ *nes* (*neïs*), « même »). Aucun signe diacritique ne distingue, à la tonique, [ɛ], noté en français moderne par un accent grave (*colère*), de [e], noté en français moderne par un accent aigu (*rosée*). En outre, la répartition des timbres, ouvert ([ɛ], [ɔ], [œ]) et fermé ([e], [o], [ø]), est encore largement gouvernée par l'étymologie et diffère bien souvent, devant consonne, de la répartition moderne (comparer l'ancien français *mer*, *cruel*, *sec*, *met*, *perece*, avec [e] ; *povre*, *chose* avec [ɔ] ; *beuf*, *leur* [ø], avec leurs aboutissements modernes en [ɛ], [o] et [œ]).

Les diphtongues qui ont vu le jour au cours de l'évolution du latin au français se sont simplifiées à la fin du XII^e siècle. Les unes se sont réduites à un timbre vocalique simple : [ai] à [ɛ], [yø] et [øu] à [ø], qui reste souvent noté par un digramme comme aujourd'hui encore ; les autres ont vu leur premier élément se consonnifier : [ie] est passé à [je], [ei] devenu [oi] est passé à [wɛ], sauf dans l'Ouest où [ei] s'est directement réduit à [ɛ]. Au XII^e siècle, on entendait donc encore à peu près le son de la diphtongue anglaise [oi] (dans *boy*).

Mais les diphtongues et triptongues plus récentes (XI^e siècle), issues de la vocalisation du [l] préconsonantique, conserveront leur articulation diphtongale tout au long de la période qui nous intéresse et même au-delà, comme aujourd'hui encore dans les dialectes d'oc où la vocalisation a eu lieu. On prononçait donc *autre* [autrə], *eus* [eus], *coup* [koup] et *beaus* [beaus] (et non [otrə], [ø], [ku], [bo]).

Des voyelles et diphtongues suivies d'une consonne nasale, toutes sauf [ə] seront nasalisées entre le XI^e et le XIV^e siècle : [a], [e], [o], [ai], [ei], [ie], [oi] avant le XII^e ou au cours du XII^e siècle ; [i] au XIII^e et [y] au XIV^e siècle. La consonne nasale conservera son articulation pendant tout le Moyen Âge, comme elle la conserve dans le Midi, c'est-à-dire que l'on prononçait à peu près *an* [ãn], *ane* [ãnə], *bien* [bjën], *bone* [bõnə], etc.

11. Remarques : 1. Dans les vers, l'éliision est de règle pour les mots de plusieurs syllabes :

Ge criem qu'il ne me fac(e) ennui (Bé 2422) « Je crains qu'il ne me nuise »

Mais il n'en est pas de même pour les monosyllabes. Seuls s'élide régulièrement : les articles *le* et *la* ; les pronoms personnels *me*, *te*, *se*, *le*, *la*, devant le verbe ; les possessifs *ma*, *ta*, *sa* ; la particule négative *ne* ; la préposition *de*. L'élision est facultative pour l'article singulier *li* ; les pronoms *me*, *te*, *se*, *le*, *la*, après le verbe ; les pronoms *qui* et *que* ; les conjonctions *se* et *que* ; la particule de liaison *si* ; la particule de coordination *ne*.

2. On fera attention à distinguer les diphtongues, dont les deux éléments vocaliques fondus forment une syllabe unique, des hiatus et des diérèses, où deux voyelles contiguës se font entendre séparément et constituent, par conséquent, deux syllabes ; les éditeurs modernes les notent souvent par un tréma :

- Est il tout purs, si t'ait Dieu ?
- Oil, foi que je doi saint Jake ! (Ni 748)
- « Est-il bien pur, de par Dieu ? - Oui, par la foi que je dois à saint Jacques. »

Ait (subjonctif présent du verbe *aidier*) et *oil* comptent deux syllabes (*a/it*, *o/il*), tandis que *Dieus*, *foi*, *doi*, *saint* sont monosyllabiques, puisqu'ils comportent un seul élément vocalique, diphtongue d'abord, puis voyelle simple ou semi-consonne suivie d'une voyelle.

12. Consonnes : *ch* et *j* se prononcent [tʃ] et [dʒ] encore au XII^e siècle, tandis que *c* et *g* devant les voyelles *e* ou *i* se prononcent respectivement [ts] et [dʒ] : *cire* [tsirə], *genoil* [dʒənuʎ]. Au cours du XIII^e siècle, ces consonnes se réduiront à leur articulation moderne : [ts]>[s], [tʃ]>[ʃ], [dʒ]>[ʒ].

- *l* mouillé [ʎ] conservera jusqu'au XVIII^e siècle sa prononciation propre (analogue à celle du *gl* italien ou du *ll* de l'espagnol classique) ; ainsi, *fille* se prononçait [fiʎə], et non [fiʒə].

- *r* est roulé, comme encore aujourd'hui ici et là en France (Bourgogne) et comme en espagnol ; voir aussi *infra*.

- *-x* n'est généralement qu'une façon d'écrire *-us* ; ainsi *chevax* = *chevaus* (tʃəvaus) ; cf § 26.

- *-z* équivaut à [ts], mais se réduit à [s] au XIII^e siècle.

- *s* : *-s* intérieur s'est effacé devant consonne au cours des XI^e-XII^e siècles (*isle* se prononce [ilə]) ; de même *-s* et *-t* à la finale de mot derrière consonne et devant la consonne initiale du mot suivant : *bon(s) chien(s)*, *vin(t) cor(s)* ; les autres consonnes ont suivi.

Mais quand la consonne finale se trouvait à un arrêt de la voix, en fin de vers par exemple, elle a mieux résisté et s'est maintenue : c'est le cas du *-r* de l'infinitif, d'autant qu'il suit une voyelle. Des rimes du type *amer* (inf.) : *amer* (adj.), qu'on trouve dans Rutebeuf (Th 219,430), apparaissent encore chez Corneille ; à cette date, cependant, elles font figure de régionalismes (rimes « normandes »).

CHAPITRE 1

Le substantif

1 MORPHOLOGIE

2 SYNTAXE

De même qu'en français moderne, le substantif est caractérisé par les catégories grammaticales du genre et du nombre, auxquelles s'ajoute, en ancien français, celle du cas. Le syntagme nominal varie donc en genre, en nombre et en cas.

1. MORPHOLOGIE

Le genre

§13. Le genre est héréditaire et arbitraire dans les substantifs à référent inanimé. D'une manière générale, la codification est moins stricte en français médiéval qu'elle ne l'est en français moderne et la pratique peut fluctuer, notamment en fonction des usages régionaux et de l'époque. Cela dit, pour nous en tenir à quelques termes courants dont le genre a varié entre le XIII^e et le XIX^e siècles, dans l'écrit littéraire « neutre » (non marqué dialectalement) sont le plus souvent féminins : *dote, mençonge, merite, poison, rien, silence*, ainsi que tous les substantifs en *-or*, comme *amor* ou *enor* ; à l'inverse, sont couramment masculins : *afere, dent, ombre, parenté* ; oscillent entre les deux genres : *art* (souvent fém.), *comté, duché, eage, essample, espace, evangile, eveschié, image* (souvent masc.), *isle, ordre* (souvent fém.), *ost, psauve, val*. Dans la classe des substantifs à référent animé, la distinction du genre correspond à une opposition fondée sur le sexe, sauf rares exceptions : *pape* et *prophete* sont masc. ou fém., de même que *espie* ; *gaité* est fém. Le genre des animaux est lui aussi arbitraire, avec quelques écarts par rapport à la langue moderne (*un/une serpent, un fourmi, une tigre*, par ex.). Le collectif *gent* est également féminin (*la gent* ou *les genz*).

Le nombre

§ 14. Les marques qui différencient le singulier du pluriel se combinent avec les marques flexionnelles. On retiendra qu'il existe en outre, en ancien français :

a) DES SUBSTANTIFS EN *-e*, À VALEUR COLLECTIVE, la plupart du temps féminins, qui sont sémantiquement des pluriels, étant issus de neutres latins en *-a* (*arme*, *aumaille* « têtes de bétail », *brace* « les deux bras », *carre* « charrettes », *doie* « les doigts », *fueille* « feuillage », *pree* (« près »), *crin* et *crine* (« chevelure », « crinière »), *sestiere* « sestiers », etc. ; de même le numérique *mil*) :

Je nèn sui mie a deus doie (Cha 78)
 « Je ne suis pas à deux doigts de faire cela »
 Belissans baise ses filz, brace levee (Ami 3198)
 Chevax dona a chascun trois
 Et robes a chascun trois peire (Er 6603)
 « Il donna à chacun trois chevaux et trois paires de robes (trois ensembles vestimentaires) ».

b) DES SUBSTANTIFS À VALEUR COLLECTIVE qui appartiennent morphologiquement au singulier, mais entraînent fréquemment un accord du verbe au pluriel lorsqu'ils sont sujets (*gent*, *ost*, *barnage*, *mesnie*, *clergié*, etc. ; de même l'indéfini *chascun*) :

Si fete gent ont deniers granz (Fa IX, 89)
 « Cette sorte de gens a beaucoup d'argent »
 La chevalerie de l'ost, erraument qu'ele ot oï le cri, si s'armerent tuit (Vil 219)
 « Les chevaliers de l'armée, dès qu'ils eurent entendu le cri, s'armèrent tous. »
 Quant oï l'a le barnage repust...
 Espees traites saillent des tonneaus fors (Charroi 1398)
 « Quant les barons cachés l'ont entendu..., ils surgissent des tonneaux, l'épée à la main »
 (voir § 245)

c) UN NOMBRE DUEL, marqué par l'article *uns/unes* déterminant des substantifs au pluriel, qui désignent des objets composés de deux éléments symétriques (*uns ganz*, *unes forces*, *unes chauces*, *unes joes*, *unes narines*, *unes levres...*) :

En ses piez mist uns merveilleus sollers (Charroi 991)
 « Il chaussa une paire d'étonnants souliers »
 Si i avoit unes vantes... qui estoient portees d'unnes grosses colombes molt rikes (Con 85)
 « Il y avait une voûte que supportaient deux ensembles de colonnes très riches »

L'article pluriel *uns/unes* caractérise également des ensembles formés d'éléments complémentaires : *uns dras* « des vêtements », *unes armes*, *uns cos* « une volée de coups », *uns degrez* « un escalier », *unes noveles* « des nouvelles », *uns grans dens* « de grandes dents » (Auc 24), *unes mors* « des

traits de caractère » (Er 1488), *unes simples fames* « de simples femmes » (Reg 154), etc.

Le cas

§ 15. La marque casuelle contribue à indiquer la fonction grammaticale du substantif au sein de la proposition. Telle qu'elle se manifeste dans les écrits des XII^e-XIII^e siècles, la déclinaison française est un instrument très simplifié par rapport à la déclinaison latine dont elle dérive, puisqu'elle se contente d'opposer un cas sujet (CS), issu du nominatif, à un cas régime (CR), issu de l'accusatif. Quelques débris des autres cas de la déclinaison latine demeurent dans le langage : ainsi *vendredi* (par son premier élément), la *Chandeleur*, la geste *francor*, représentent, l'un un génitif singulier, les deux autres un génitif pluriel (*Veneris, Candelorum, Francorum*) ; *Aix* correspond à un ablatif pluriel (*Aquis*). Tout cela est fort peu de choses. Seule est fonctionnelle l'opposition CS/CR.

On distingue six types de déclinaisons (trois pour les masculins, trois pour les féminins). Un certain nombre de substantifs sont invariables pour des raisons phonétiques.

La flexion des substantifs masculins

§ 16. PREMIÈRE DÉCLINAISON :

Elle est caractérisée par la présence d'un -s de flexion au CS singulier.

singulier	pluriel	singulier	pluriel
CS <i>li murs</i>	<i>li mur</i>	CS <i>li, l'amis</i>	<i>li ami</i>
CR <i>le mur</i>	<i>les murs</i>	CR <i>l'ami</i>	<i>les amis</i>

singulier	pluriel
CS <i>li hiaumes</i>	<i>li hiaume</i>
CR <i>le hiaume</i>	<i>les hiaumes</i>

Au singulier, l'opposition -s/-∅ signifie l'opposition CS/CR ; au pluriel, l'opposition CS/CR est signifiée par -∅/-s.

Ce type regroupe la quasi-totalité des substantifs masculins, qu'ils se terminent par une consonne, par un élément vocalique accentué (*degré, esmai, berfroi, veu, escu.,.*) ou par un [ə], notamment tous les substantifs en -age et

les emprunts aux langues germaniques et orientales. En font également partie les infinitifs substantivés, quelle que soit leur conjugaison d'origine (*li celers, li departirs, li veoirs, li lires...*).

N.B. : L'adjonction du -s de flexion peut occasionner des accidents phonétiques, qui seront envisagés globalement § 24-26.

§ 17. SECONDE DÉCLINAISON :

C'est celle des substantifs qui ne comportent pas de -s de flexion au CS singulier.

singulier	pluriel
CS <i>li pere</i>	<i>li pere</i>
CR <i>le pere</i>	<i>les peres</i>

Seuls quelques substantifs en -[ə], provenant pour l'essentiel de formes latines en -er, appartiennent à ce groupe : *pere, frere, gendre, mestre*. Mais très vite cette déclinaison a eu tendance à s'assimiler à la précédente :

/// Ce que veut mes pere ≠ Ce que ses peres ot dit (Pal 617 et 349).

Si bien que pour certains substantifs dénotant des animés et censés relever également de ce type (*ermite, vavassor...*), les formes à CS fléchi sont plus fréquentes que les formes « régulières ». Cela est beaucoup plus net encore pour les substantifs dénotant des inanimés (*arbre, livre, ventre, vespre*).

§ 18. TROISIÈME DÉCLINAISON

Elle regroupe les substantifs à alternance radicale. Une cinquantaine de mots désignant des êtres animés comportent, en effet, une opposition, dans la forme du radical, entre le CS singulier et le reste de la flexion. Elle est presque toujours due à un déplacement de l'accent entre le nominatif (CS) et les autres cas de la déclinaison latine, cause de perturbations dans le système vocalique.

singulier	pluriel
CS <i>li, l'emperere</i>	<i>li empereor</i>
CR <i>l'empereor</i>	<i>les empereoors</i>
CS <i>li ber</i>	<i>li baron</i>
CR <i>le baron</i>	<i>les barons</i>
CS <i>li pastre</i>	<i>li pastor</i>
CR <i>le pastor</i>	<i>les pastors</i>
CS <i>li garz</i>	<i>li garçon</i>
CR <i>le garçon</i>	<i>les garçons</i>

Se déclinent ainsi : les noms d'agent d'origine latine en *-ere/-eor, -iere/-eor* ou *-re/-or* : *trovere, troveor; venere, veneor; jangler, jangleor; robere, robeor; pechiere, pecheor; preschiere, prescheor; lechiere, lecheor; trichiere, tricheor; traître, traïtor; peintre, peintor; chantre, chantor*, etc.

les noms d'origine latine et germanique à élargissement suffixal en *-on* : *li lerre, le larron; li compaing, le compaignon; li fel, le felon; li glot (gloz), le gloton*, etc.; y compris de nombreux noms propres : *Hue, Huon; Charles, Charlon; Naimes, Naimon; Gui, Guion; Guenes, Guenelon*, etc., dont quelques féminins *Aelis, Aelison; Felise, Felison*...

et une série de substantifs isolés :

singulier	pluriel
CS <i>li, l'enfes</i>	<i>li enfant</i>
CR <i>l'enfant</i>	<i>les enfanz</i>
CS <i>li, l'abes</i>	<i>li abé</i>
CR <i>l'abé</i>	<i>les abez</i>
CS <i>li, l'ancestre</i>	<i>li ancessor</i>
CR <i>l'ancestor</i>	<i>les ancessors</i>
CS <i>li prestre</i>	<i>li provoïre</i>
CR <i>le provoïre</i>	<i>les provoïres</i>
CS <i>li niés</i>	<i>li neveu</i>
CR <i>le neveu</i>	<i>les nevez</i>
CS <i>li sire</i>	<i>li seignor</i>
CR <i>le seignor</i>	<i>les seignors</i>

S'y ajoutent deux substantifs où la différence de radical ne tient pas au déplacement de l'accent :

singulier	pluriel
CS <i>li cuens</i>	<i>li conte</i>
CR <i>le conte</i>	<i>les contes</i>
CS <i>li, l'(h)om, on, uem</i>	<i>li (h)ome</i>
CR <i>l'(h)ome</i>	<i>les (h)omes</i>

De même leurs dérivés : *li vescuens, le vesconte; li prodom (-uem), le pro-dome*.

§ 19. De bonne heure, une tendance à normaliser s'est fait jour. D'une part, le plus souvent, en pourvoyant les CS singuliers d'un *-s* analogique qui les rendit conformes aux CS de la première déclinaison :

Chascuns cuide ses compains l'ait (Fa IX, 44)
« Chacun s'imagine que son compaignon l'a »

D'autre part, et plus radicalement, en éliminant les alternances radicales et en alignant le paradigme, calqué sur le type majoritaire de la première déclinaison (§ 16), soit sur la forme du CS singulier, soit sur celle du CR.

Sur la forme du CS :

De nos .ii. pors somes compaing (Flo 1561)
« Nous partageons les gains de nos deux ports »

Sur la forme du CR :

Cil n'est pas garçons qui l'a porté a terre (Mo 19)
« Celui qui l'a jeté à terre n'est pas un vil serviteur »

C'est ainsi qu'un mot comme *prestre* a pratiquement deux flexions :

singulier	pluriel
CS <i>li prestre(s)</i>	<i>li prestre</i>
CR <i>le prestre</i>	<i>les prestres</i>
CS <i>li provoivre(s)</i>	<i>li provoivre</i>
CR <i>le provoivre</i>	<i>les provoivres</i>

et qu'en français moderne subsistent parallèlement, avec des nuances de sens, *gars* et *garçon* ; *copain* et *compaignon* ; *chantre* et *chanteur*. Mais dans certains textes des XII^e-XIII^e siècles, l'anarchie est grande. Dans la *Prise d'Orange*, par ex.

Li ber reclaime (« invoque ») *le digne nom Jhesu* voisine avec *Au ber en poise* (« Cela est pénible au baron »), de même que *Ele en apele le feilon traïtor* voisine avec *Qu'uns Sarrazins felon et orgueillox Me voloit battre...* (Pr 1626, 1862, 1244, 220).

La flexion des substantifs féminins

Seul un petit nombre de substantifs féminins oppose au singulier un CS à un CR. L'opposition n'est jamais marquée au pluriel, que caractérise la présence d'un *s* final.

§ 20. PREMIÈRE DÉCLINAISON :

Elle regroupe les substantifs féminins terminés par [ə]. Tous ont une seule forme au singulier et une seule forme au pluriel ; seule est marquée la catégorie du nombre. C'est donc improprement qu'on parle de déclinaison.

singulier	pluriel
<i>la fille</i>	<i>les filles</i>

§ 21. SECONDE DÉCLINAISON :

Elle regroupe les substantifs féminins terminés par une consonne ou une voyelle accentuée et se caractérise par la présence d'un -s de flexion au CS singulier.

singulier	pluriel	singulier	pluriel
CS <i>la flors</i>	<i>les flors</i>	CS <i>la citez</i>	<i>les citez</i>
CR <i>la flor</i>		CR <i>la cité</i>	

La tendance à supprimer l'opposition morphologique des cas au singulier, sur le modèle du pluriel et des substantifs en -e, largement majoritaires, a entraîné l'extension de la forme non fléchie en fonction de sujet :

Tote la *corz* mialz l'en prisà (« l'en estima davantage ») (Yv 674)

mais Com vostre *cort* esgardera (« le jugera bon ») (Re 228)

L'évolution inverse (forme sujet en fonction de régime) est rare, sauf cas d'espèce (*amors, riens...*) :

Ja ce ne m'aviegne

Que point d'umilités me viegne (Ba 142)

« Qu'il ne m'arrive jamais que naisse en moi une miette d'humilité. »

N.B. : pour les accidents phonétiques liés à la flexion, voir § 24-26.

§ 22. TROISIÈME DÉCLINAISON :

C'est celle des substantifs à alternance radicale. Quelques mots féminins, en effet, présentent un élargissement suffixal en -ain, pendant du masculin -on :

singulier	pluriel
CS <i>la none</i>	<i>les nonains</i>
CR <i>la nonain</i>	

Se déclinent sur ce modèle *ante, antain* ; *taie, taien* ; *pute, putain*, et surtout les prénoms féminins : *Eve, Evain* ; *Berte, Bertain* ; *Morgue, Morgain* ; *Yfame, Yfamain*, etc. L'hydronymie garde des vestiges de ce système (cf. les couples *Orne, Ornain* ; *Dive, Divain*).

On joindra à ce groupe un mot isolé, où l'alternance est due, elle aussi, à un déplacement de l'accent.

singulier	pluriel
CS <i>la suer</i>	<i>les serors</i>
CR <i>la seror</i>	

La tendance à la normalisation entraîne les mêmes perturbations que pour les masculins correspondants.

§ 23. *Les substantifs invariables*

Le signe distinctif du nombre et du cas étant la présence ou l'absence de -s final, tous les substantifs qui se terminent en s [s] ou z [ts] sont invariables. Ainsi les masculins *bois, cors, dos, los, marchis, mois, nés, païs, repos, respons, tans, uis, vis* ; *braz, corroz, deliz, piz, solaz* ; les féminins *pes* ; *empereriz, foiz, croiz, voiz* et bien d'autres.

Les accidents phonétiques liés à la flexion

Ils n'affectent pas seulement les substantifs, mais tous les termes (adjectifs, pronoms, formes verbales aussi) sujets à une flexion en -s. Les principaux sont les suivants :

§ 24. 1. COMBINAISON DE LA CONSONNE FINALE DU MOT AVEC LE -S DE FLEXION

Le phénomène se produit régulièrement lorsque la consonne finale est une dentale ; également dans le cas de certains groupes consonantiques complexes.

a) $-t + s > z$ [ts] : *nuit, nuiz* ; *cort, corz* ; *vaslet, vaslez* ; *mot, moz* ; *fort, forz* ; *coart, coarz* ; *ort, orz*, etc.

La dentale étymologique, encore prononcée en ancien français archaïque à la finale des substantifs et adjectifs qui se terminaient par une diphtongue ou une voyelle accentuée *-ét, -it, -ut, -eut*, n'est tombée qu'une fois la fusion [ts] accomplie aux cas fléchis. Elle s'est même maintenue dialectalement jusqu'à la fin du Moyen Âge (Nord, Est). D'où des alternances comme *pié, piez* ; *biauté, biautez* ; *gari, gariz* ; *preu, preuz* ; *escu, escuz, vertu, vertuz*... Ce sont, en particulier, celles de tous les participes passés faibles (accentués sur la désinence) : *amé, amez* ; *feni, feniz* ; *feru, feruz*.

b) $-n$ appuyé sur une cons. précédente + $s > z$: *jor(n), jorz* ; *char(n), charz* ; *cor(n), corz* ; *an, anz*.

c) $-ing$ [ɲ] + $s > nz$: *coing, coinz* ; *poing, poinz* ; *compaing, compainz* ; *baing, bainz*.

d) $-il$ [iʎ] + $s > iz$ [its] : *fil, fiz (filius)* ; *sorcil, sorciz* ; l'évolution est différente en picard (cf. § 26).

e) $-st + s > z$: *ost, oz* ; *forest, forez* ; *fust, fuz*.